

Par un arrêté du Conseil, en date du 8 mars 1875, Victoria et Esquimalt, dans la Colombie-Britannique, furent établis en ports, dans le sens que la loi donne à ce mot, et le capitaine Jeremiah Nagle fut nommé gardien de port. Un autre arrêté du Conseil, daté du 26 avril 1876, lui détermina son tarif.

Par un arrêté du Conseil en date du 16 juin 1875, Hawkesbury, dans le comté d'Inverness, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, fut choisi comme port, et M. Daniel White Henesy nommé gardien. Ce monsieur n'a encore soumis aucun tarif à notre approbation.

Par un arrêté du Conseil en date du 22 juillet 1875, Mulgrave, dans le comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse, fut établi comme port, et M. George B. Hadley choisi pour en être le gardien. M. Hadley n'a encore soumis aucun projet de tarif.

Par un arrêté du conseil daté du 19 février 1877, on établit comme port Sydney Nord, dans le comté de Cap-Breton, dans la Nouvelle-Ecosse, et ce fut M. Andrew Nesbit qui fut nommé gardien de ce port. Nous n'avons encore rien reçu en fait de tarif de cet endroit.

Par un arrêté du Conseil en date du 14 décembre 1877, Louisburg, dans le comté du Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, fut choisi comme port, et M. Wentworth Spencer nommé gardien. Ce monsieur n'a pas non plus soumis aucun projet de tarif à notre considération.

#### PRÉPOSÉS A L'ENGAGEMENT DES MATELOTS ET ENGAGEMENTS DE MATELOTS.

L'annexe No. 89 de ce supplément contient un tableau des relevés des préposés à l'engagement des matelots en vertu de l'acte concernant l'engagement des matelots, pendant les semestres expirés les 30 juin et 31 décembre, ainsi que le montant des droits perçus en conformité aux dispositions de la loi à cet égard.

Le seul changement apporté dans la liste des préposés à l'engagement des matelots depuis le 1er janvier dernier est celui du M. Isaac Archibald qui a été nommé, le 19 octobre dernier, au même emploi au port de la Baie aux Vaches, Nouvelle-Ecosse, en remplacement de M. Roderick McKenzie, résignataire.

Ce qui suit est un court résumé des rapports reçus des différents officiers préposés à l'engagement des matelots dans le Canada.

A Saint-Jean, celui qui occupe cette charge a engagé pendant l'année 3,904 matelots, ce qui lui a rapporté, à 50 centins par tête, \$1,952; il en congédia 1,269, recevant pour cela 30 centins par individu, soit \$380.70, faisant en tout une somme de \$2,332.70. En retranchant sur ce montant \$742.00 pour son aide et pour dépenses diverses, son emploi se trouve à lui avoir encore rapporté \$1,590.20.

Celui d'Halifax a engagé durant la dernière année 2,879 matelots, pour lesquels il a reçu \$1,439.50; il en a congédié 2,178, ce qui lui a rapporté \$653.50, soit un total